ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 46, RUE DE LA GARE, sont ouverts au public, tous les jours, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Téléph. 351.17.
Toutes les insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour de la parution, avant 14 heures.

AVIS A NOS CLIENTS CORRESPONDANTS, DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants, quel qu'il soit (correspondants, dépositaires, etc...), de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à inscrire très exactement leurs nom et adresse.

EN ÉCLATANT UNE CARTOUCHE DE CHASSE BLESSE TROIS JEUNES GENS

L'un d'eux est grièvement atteint

Dans la journée de vendredi le jeune Julien Delevoie, 17 ans, tisserand, domicilié rue de l'Omelet, a trouvé, rue Maufait, un objet ressemblant à une cartouche de chasse.

Arrivé rue de Charleroi, et pour une raison qu'on ignore, Julien Delevoie jeta l'objet sur le sol où il fit explosion. Deux de ses amis, Georges Thevenin, 15 ans, et Joseph Coussaert, 16 ans, demeurant à Tourcoing, rue des Trois-Pierres, ont été blessés superficiellement au visage et aux jambes, tandis que Julien Delevoie était touché plus sérieusement au pied gauche.

Les trois victimes ont été transportées d'urgence à la Fraternité où on leur a immédiatement donné les soins que nécessitait leur état.

Thévenin et Coussaert ont pu regagner leur domicile par leurs propres moyens, tandis que Delevoie est encore en traitement. Son état paraît satisfaisant et ses jours ne semblent nullement en danger.

Une enquête est ouverte.

A TRAVERS LA VILLE

LE COIN DES BECANIERS

M. Camille Spriet, 48 ans, tisserand, demeurant rue Chanzy, cour Delplanque, 5, à Lys-les-Lannoy, avait déposé sa bicyclette, vendredi vers 10 h. contre la façade du bureau de placement, transféré récemment rue Pasteur.

Quand, vers 11 h. 30, il sortit du bureau, un bécanier s'était approprié la machine abandonnée. Plainte a été déposée au 1er arrondissement.

PERDU ET TROUVÉ

Madame Bloyaert, domiciliée à **Wattrelos**, 16, rue Traversière, est allé au 5me arrondissement signaler la perte de son sac à main contenant divers papiers d'identité et un porte-monnaie renfermant une somme de 130 francs environ.

D'autre part, M. Lubrecht Hugo, cafetier, 200, Boulevard Gambetta, a trouvé à proximité de son domicile et gardé à la disposition de son propriétaire, une bâche qu'un camionneur a perdue vendredi dernier vers 13 h.

SURPRISE EN FLAGRANT DÉLIT DE VOL

Madame Jean Liétard, née Rosalie Pontignies, 41 ans, tisserande, à Croix, 14, rue Kléber, a été surprise en flagrant délit de vol de bobines de laine, vendredi dernier à midi, à la sortie des établissements Glorieux et Depierrepont, rue Favreul. Son butin se composait de 60 bobines de laine d'une valeur de 250 francs environ, contenues dans un sac à provision. Elle a été arrêtée et déférée au Parquet.

TROIS JEUNES GAMINS AVAIENT DÉROBÉ DES FRUITS

M. Charles Reiz, 38 ans, marchand de légumes, demeurant 42, rue Voltaire, avait ces jours derniers déposé plainte contre inconnu au 4me arrondissement pour vol de fruits commis à son préjudice sur le carreau des halles. L'enquête ouverte immédiatement a permis d'établir la culpabilité de trois gamins, âgés de 9 à 11 ans, qui ont été laissés momentanément sous la surveillance de leurs parents.

TOUJOURS LES PILLARDS

M. François Panesieu, 58 ans, concierge 101, rue de Wattrelos, a déposé plainte contre inconnu au 5me arrondissement, pour vol et pillage commis en sa demeure pendant la période d'évacuation. Les visiteurs emportèrent 15 kilos de sucre en morceaux, 15 paquets de nouilles de 500 grammes chacun, 12 cuillères en argent, deux pinces à sucre et une paire de lunettes. Une enquête a été ouverte et il faut souhaiter que ces malfaiteurs ne jouiront plus longtemps de leur larcin.

D'OU PROVIENNENT CES OBJETS ?

Les inspecteurs de sûreté Honoré et Tomme, ont mis en état d'arrestation pour être déféré au parquet, le nommé Albert Lannoi, 45 ans, demeurant rue de la Guinguette.

Au cours d'une perquisition opérée à son domicile, il avait été découvert une moto et trois bicyclettes dont il n'a pu indiquer la provenance. Son amie, Mme Declerck, née Marguerite Vantreuwerzwiyn, 52 ans, a été également arrêtée sous l'inculpation de recel.

L'inscription des commandes de charbon

Le Consortium Charbonnier informe la population que l'inscription des commandes de charbon pour le ticket N° 4 se fera le 11 novembre.

Conformément aux nouvelles instructions préfectorales qui sont entrées en vigueur le 1er novembre, les consommateurs devront obligatoirement se présenter à l'inscription, au bureau de leur secteur respectif, munis de la carte départementale qui leur a été délivrée par les services de l'Administration Municipale.

Il est indispensable qu'ils se munissent également de la carte A du Consortium Charbonnier.

Le prix du charbon est augmenté de Frs ; 15.00 la tonne.

L'importance des tickets 1 et 2 est de 150 kilos pour les cartes blanches ; 200 kilos pour les jaunes ; 250 kilos pour les rouges et 300 kilos pour les vertes.

Les cartes B et C seront remplacées par la carte d'approvisionnement établie par les services préfectoraux. Il appartiendra aux titulaires desdites cartes de les présenter au bureau d'inscription à chaque commande, pour y noter l'importance de leur consommation au cas où ils en sont possesseurs. Dans le cas contraire, il est nécessaire qu'ils remplissent un formulaire qui est à leur disposition à la mairie pour obtenir des services préfectoraux la carte correspondant à leur [illegible]

LE RÉTABLISSEMENT DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES

329.61. Automobiles Peugeot, 80, rue du Maréchal Foch.
369.03. Borgies-Delplanque. Entr. Couvert: 12, Avenue Cordonnier.
366.61. Caisse du Crédit Municipal Roubaisien, 44, Boulevard Gambetta.
349.45. Cattel P et Cie Cotons, 151, rue Jouffroy.
322.13. Dupont-Vanhaesbrouck, constructeur, rue Nationale, Lannoy.
322.02. Duquesnoy-Dillies, entrepreneur, 121, rue de Tournai, Toufflers.
313.35. Fédération Mutualiste de Roubaix-Lannoy, 67, rue des Fabricants, Roubaix.
351.07. Leborgne : Etablis. tapis, 3 bis, rue du Château, Lannoy.
370.09. Losfeld H., fromages, 169, rue de Roubaix, Mouvaux.
330.07. Penchaud-Lefebvre, chemisier, 9-11, rue du Vieil Abreuvoir.
371.82. Pollet-Petot, industriel, 18, rue Dammartin.
335.10. Staedsbader, Plomberie, 40, rue Basse-Masure.
326.60. Taffin-Leroux, 205, Boulevard Clémenceau, Hem.
332.24. Wibaut et fils, 3, rue Lieutenant Castelain.
324.50. Docteur Bertin, 226, rue Jean Jaurès, Croix.
375.46 Cottenier Jules, voyageur, 177, boulevard Gambetta, Tourcoing.
354.05 Delplace Albert fils, imprimeur, 46, rue de la Gare.
300.28 Delerue G., représentant, 206, rue Jouffroy.
362.50 Honoré et Cie, tissus, 59, rue Notre-Dame.
312.37 Louage Dubrunfaut et Fils, ferronnerie, 56-56, r. de Lille.
328.24 Maison de Retraite, rue de Barbieux.
355.28 Mayolle J., mécanique, 52, r. de Lille.
378.52 Momont, directeur, 43, rue du Capitaine Aubert.
311.68 Huyghe P., 57, rue de Valmy.
359.63 S.A.A.V.A.A., fournitures automobiles, 93 ter, Grande Rue.
340.09 Soc. Anon. Hippodrome Roubaisien, 46, boulev. Gambetta.

POSTES DE SERVICE

322.55. Cabine de Lannoy, Bureau P.T.T., Lannoy.
321.31. Cabine de Mouvaux, Bureau P.T.T., Mouvaux.
320.22. Cabine de Wattrelos, Bureau P.T.T., Wattrelos.

AUX ARTISANS ET ARTISANES

La permanence de l'Union des Artisans de la Région du Nord (U.A.R.N.) sera ouverte lundi 11 novembre, à **Roubaix**, 13, rue de Pays, de 17 h. à 19 h. ; **Tourcoing**, 2, Place de la République, de 15 h. à 16 h.

Pour tous renseignements.

Un avis du consortium charbonnier aux marchands de charbons détaillants

Le Consortium Charbonnier informe les négociants et marchands de charbon détaillants de l'agglomération de Roubaix-Tourcoing, qu'il tient à leur disposition les bordereaux réguliers d'enlèvement aux mines par la route, établis conformément aux instructions du Groupement Départemental.

Il rappelle aux intéressés que tous les charbons ainsi acheminés doivent être emmagasinés dans les chantiers du Consortium pour être ensuite livrés aux consommateurs suivant la réglementation existante, et aux conditions de prix fixés par les arrêtés préfectoraux.

Il met en garde les intéressés contre les peines sévères auxquelles ils s'exposeraient en cas d'infraction auxdits arrêtés et au décret du 9 Avril 1940, relatif à la vente des denrées et produits réglementés.

LES ETABts MOUNEYRAT
PRODUITS PHARMACEUTIQUES
HISTOGENOL - VIOXYL
Puissants reconstituants
EXOBOL, contre Constipation
PULMOREX contre Bronchites
LYSAPYRINE contre Infections pulmonaires et urinaires.
ont repris leur activité
à VILLENEUVE-la-GARENNE (Seine)
où toute la correspondance et commandes doivent leur être adressées.

WATTRELOS

Utilisation périodique des chômeurs à des travaux d'intérêt public

Le Maire invite les chômeurs dont les cartes de travail (carte rouge) portent les numéros 500 à 1.000 à se présenter en tenue de travail munis d'une pelle ou d'un louchet et de ladite carte de travail, du 11 au 13 Novembre, les numéros 500 à 750 le matin, de 8 h. à 12 h. et les numéros 751 à 1.000 l'après-midi, de 1 h. 30 à 5 h. 30, aux endroits indiqués ci-après :

1. **Chantier derrière Cité A. Prouvost**, pour les chômeurs habitant les quartiers de la Marlière, du Touquet, du Sapin vert, de la Martinoire, la Cité A. Prouvost, le Winhoute, la rue d'Oran et le calvaire Nuttin.

2. **Chantier rue Jean Castel, au Breuil (Pont de l'Espierre)**, pour les chômeurs habitant les quartiers du Crétinier et du Baillon.

3. **Chantier rue Monge (angle rue de Béthune)**, pour les chômeurs habitant le quartier du Laboureur.

4. **Chantiers de Beaulieu (près de l'Eglise de Beaulieu)**, pour les chômeurs habitant le reste du territoire.

Les chômeurs valides de 17 à 55 ans qui ne sont pas encore en possession d'une carte de travail doivent se présenter d'urgence au Bureau des Travaux à la Mairie.

Il est rappelé que les ouvriers en chômage qui ne se présenteraient pas au travail seraient signalés au Service des secours en vue de l'application des sanctions prévues.

PAIEMENT DES SECOURS

On paiera au Bureau d'Assistance, 1 bis, rue Jean Jaurès, le jeudi 14 novembre, de 9 à 11 h. les allocations d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, aux femmes en couches et les primes d'allaitement maternel.

Se munir de la carte d'identité.

Vols de bicyclettes. — La police a reçu la plainte de Vandenbosch Julie, femme Delebarre, âgée de 41 ans, culottière, demeurant rue Nungesser et Coli, 69 pour vol de vélo de son mari.

— La police a également reçu la plainte de M. Lanssens Eugène, 34 ans, négociant en fruits et volailles et demeurant à Herseaux, Carrière du Lundi 62 pour vol de sa bicyclette.

Le ravitaillement

Le Comité de répartition du ravitaillement départemental fait procéder, actuellement, à l'impression des feuilles de récapitulation destinées au collage des tickets de denrées et produits rationnés.

Ces imprimés parviendront aux commerçants incessamment.

Pendant la période d'attente, afin de se conformer strictement aux instructions préfectorales, qui exigent que les tickets soient remis collés sur des feuilles de récapitulation, les commerçants colleront leurs tickets sur des feuilles de papier suffisamment grandes pour contenir 100 tickets, placés par rangs de 10. Les tickets non collés ne seront pas acceptés.

DISTRIBUTION

Le réapprovisionnement en huile se fera suivant la quantité de tickets récoltés sur la vente du fond de départ.

Le magasin aura, cette semaine, une certaine quantité de beurre, mais qui, vu son importance, sera livré de préférence aux commerçants qui, jusqu'à ce jour, n'ont pu se procurer cette matière. Nous croyons pouvoir assurer que d'autres quantités de beurre, suffisantes aux besoins de toute la population, succéderont à ce premier arrivage.

Cette semaine, il sera livré à chaque commerçant, une quantité de fromage et de malt torréfié à titre de fond au départ. Ces marchandises devront être vendues contre la remise des tickets afférents à ces denrées. Le réapprovisionnement se fera sur la représentation des tickets indiqués.

Distribution du 13 au 18 novembre aux prix affichés chez les commerçants. — Ticket rose n. 30 : 0.250 de Maïzena.

Ticket rose n. 31 : 2 tablettes de chocolat.

Ticket rose n. 32 : 100 grammes compote.

Ticket rose n. 33 : 100 grammes confiture.

Ticket fromage : 60 gr. fromage.

Ticket café n. 1 : 300 grammes malt torréfié.

Tickets matières grasses : 200 gr. huile ou 100 gr. beurre.

Arrestation. — Le nommé Rogge Gustave, âgé de 43 ans, de nationalité belge, terrassier, demeurant à Herseaux, rue Bornoville, 22, a été arrêté la nuit dernière par un douanier et amené au commissariat de police de Wattrelos.

Il était expulsé de France et avait déjà été condamné pour rébellion aux gendarmes, outrage public à la pudeur, et avait encore deux mois de prison à purger.

Le délinquant a été déféré au Parquet.

Dispensaire antituberculeux. — Prochaines séances de consultations (rue des Prés) : Jeudi 14 novembre, à 9 h. : Docteur Bauwin ; samedi 16 novembre, à 15 h. : Docteur Bauwin.

L'infirmière tiendra une permanence le jeudi 14 novembre, de 15 à 17 h.

Etat civil. — Publications de mariage : René Desmet, ouvrier de brasserie et Jeanne Nuttin, s. p., à Wattrelos, résidante à Luingne (B.) Rémy Gilloteaux, fileur à Leers et Antoinette Masquelier, moulineuse à Wattrelos, rue du Nouveau riche, 17.

CROIX

RÉUNION DE LA COMMISSION MUNICIPALE

Des travaux d'urbanisme seront entrepris pour occuper les chômeurs

La Commission municipale s'est réunie sous la présidence de M. Vandenas, maire-président, assisté de M. Priau, vice-président.

Une avance de fonds est demandée à l'Etat pour couvrir les dépenses de novembre. Celles-ci se montent à 500.000 francs pour les secours aux ouvriers sans travail ; à 350.000 francs pour les familles privées de ressources ; à 13.500 francs pour les assistances diverses ; 50.000 francs pour le Bureau de bienfaisance ; 50.000 francs pour le Prêt d'honneur ; 1.500.000 francs pour dépenses de l'armée occupante ; 200.000 francs pour effectuer divers travaux de renforcement des tranchées de Défense passive ; 125.000 de frais de surveillance des fils téléphoniques. Les recettes et dépenses du 1er janvier au 1er octobre s'élèvent respectivement à 12.591.337 francs 45 et 10.723.622 francs 35, accusant un excédent de 1.667.705 francs 10. Cet excédent de recettes reporté sur novembre laisse encore apparaître un déficit de 1.350.000 francs, montant de l'avance sollicitée de l'Etat.

Travaux d'urbanisme. — Pour occuper les chômeurs, des travaux d'urbanisme seront entrepris avec le concours financier de l'Etat et de la Commune. Certaines rues non pavées, seront mises en état de viabilité. On prévoit un total de 22.000 heures de travail, l'achat de wagonnets et du matériel de terrassement. Les chômeurs y seront employés dans des conditions déterminées.

Service de surveillance des fils téléphoniques. — Les 100 gardes auxiliaires engagés pour la surveillance des fils téléphoniques et payés à raison de 30 francs par jour pour 6 heures de faction, toucheront les allocations familiales, ainsi que l'avait demandé le Comité, à l'Autorité préfectorale. Les salaires seront payés par quinzaine ; les allocations seront réglées par mois.

Taux maximum des sommes touchées par les secourus. — Le Comité de guerre avait émis un vœu concernant le plafond des ressources touchées par les familles secourues. Ce vœu demandait de laisser intacte la première portion de 1.000 francs et de n'abattre que de 50 % la portion du 2e millier de francs.

Ce vœu n'a pas reçu l'accueil favorable qu'espérait le Comité de guerre. La Commission municipale exprime ses regrets de ce refus mais se réjouit que le taux maximum ait été relevé à 1.000 francs.

Cours de langues et de comptabilité. — L'assemblée arrête le taux des rétributions des professeurs des cours d'allemand, d'anglais et de comptabilité qui seront sous peu mis à la disposition des jeunes gens et jeunes filles. La séance est levée après le vote de divers suppléments de crédits et des échanges de vues sur les questions d'ordre intérieur.

Paiement des allocations militaires

Le Percepteur fait savoir qu'il paiera à son bureau, 165 bis, Grande Rue, à Roubaix, les allocations militaires dans les conditions suivantes:

Vendredi 15 novembre : Numéros 1 à 500, de 9 à 12 h.; 501 à 900, de 14 à 16 heures.

Samedi 16 novembre : Numéros 901 à 1.400, de 9 à 12 h.; 1.401 à la fin, de 14 à 18 heures.

Les retardataires seront payés le lundi 18, de 9 à 12 et de 14 à 18 h.

Prière de remplir et signer la déclaration au dos des coupons et, si possible, se munir de monnaie.

Etat Civil. — Naissances : Christiane Kalkoteen, rue de Maubeuge, n° 33 ; Raoul Poppe, rue H. Carrette, 34.

A la Maternité Municipale

Le Comité de guerre, qui assume la tâche de résoudre au mieux des intérêts des habitants de Croix les différents problèmes posés par les circonstances actuelles, s'est préoccupé de la question de la natalité et de la protection de l'enfance.

Une maison maternelle a été créée, 5, avenue Gustave-Delory, munie de tout le confort moderne, elle est mise à la disposition des futures mamans ; elles seront, dans ce milieu familial, dans les meilleures conditions pour attendre la venue de leur enfant.

Le service est assuré par deux sages-femmes expérimentées, Mlle Père, directrice, et Mlle Bracq.

M. le docteur Paillez, professeur de la faculté de médecine de Lille, a bien voulu accepter d'apporter son concours toutes les fois que l'intervention d'un accoucheur spécialisé est nécessaire.

Le service ainsi organisé donnera toutes garanties aux futures mamans qui s'adresseront à la maison maternelle ; le meilleur accueil leur sera réservé.

LE RAVITAILLEMENT

Classement des consommateurs par catégories

Les instructions sur le rationnement alimentaire prévoient des avantages pour certaines catégories de travailleurs.

Pour permettre d'appliquer les mesures prévues, les travailleurs des deux sexes, âgés de moins de 70 ans sont priés de déposer à la Mairie, bureau des pompiers (pavillon de gauche) pour le 14 Novembre, dernier délai, un certificat de leur employeur, daté de deux jours au plus de sa présentation et indiquant la nature et la durée journalière du travail.

Ces indications sont de rigueur et font toute la valeur du certificat qui serait considéré comme nul s'il ne les comportait pas.

Il devra également porter l'adresse très exacte de l'ouvrier.

Les travailleurs qui se dispenseraient de produire ce certificat seront considérés comme ne travaillant pas et perdraient le bénéfice d'un éventuel avantage au point de vue rationnement alimentaire.

WASQUEHAL

AU SUJET DES CARTES DE LAIT

A la suite de l'établissement des cartes de lait, il s'est révélé que certaines personnes ayant droit à cet aliment prennent des quantités supérieures à celles dont elles ont besoin et qu'elles cèdent à des personnes n'ayant pas de carte.

Cette manœuvre sera rigoureusement réprimée, ceci dans l'intérêt général. La carte sera supprimée aux bénéficiaires qui se livreraient à la revente d'une partie du lait.

Les fermiers, laitiers et fournisseurs de lait après avoir servi les bénéficiaires de la carte de priorité ont le droit de disposer de leur surplus en le distribuant à leurs clients non pourvus de cartes.

PROCHAINES SÉANCES DE VACCINATIONS ANTIVARIOLIQUES

La vaccination contre la variole étant obligatoire au cours de la première année de la vie et la revaccination au cours de la onzième et de la vingtième année, le maire de Wasquehal avise la population que des séances publiques et gratuites de vaccination auront lieu le jeudi 21 novembre dans l'ordre et aux endroits ci-après :

Pour le centre, à la mairie, premier étage, rue Michelet, de 9 h. à 9 h. 30, pour les enfants de 0 à 1 an; de 9 h. 30 à 10 h., pour les enfants de 10 à 11 ans et à 10 h. 30 pour les personnes de 20 à 21 ans et toutes celles non assujetties désirant se faire revacciner.

Pour le Capreau, à la salle des fêtes, rue de Roubaix, le même jour, de 10 h. 30 à 11 h., pour les enfants de 0 à 1 an ; de 11 h. à 11 h. 30, pour les enfants de 10 à 11 ans et à 11 h. 30 pour les personnes de 20 à 21 ans et celles non assujetties désirant se faire revacciner.

La révision de ces vaccinations aura lieu le jeudi suivant 28 novembre de 9 h. à 9 h. 30, à la mairie, premier étage, pour le centre, et à la salle des fêtes du Capreau, le même jour, de 10 h. 30 à 11 heures.

Allocations aux vieillards. — Le paiement des allocations mensuelles aux vieillards, infirmes et incurables, des allocations aux femmes en couches et primes d'allaitement maternel, aura lieu à la recette municipale, 12, rue Ferrer, jeudi 14 novembre, de 9 h. à midi.

Etat Civil. — Publication. — Augustin Allard et Marie Fleury.

LYS-lez-LANNOY

VENTE DE CHARBON

La vente du charbon, même en provenance du carreau des Mines, est strictement réglementée par un arrêté en date du 1er septembre 1940. La vente du charbon ne peut donc être effectuée que contre présentation du ticket 3 de la carte de charbon, correspondant à la distribution en cours et seulement pour le ticket attribué.

Les consommateurs ne pourront donc en aucun cas recevoir deux fois leur quantité et doivent par conséquent se refuser à payer d'autres prix qui sont ou seront homologués par M. le Préfet.

Les infractions quant aux prix et à la vente elle-même seront sévèrement réprimées.

D'autre part, tous ceux qui sans être munis de l'autorisation spéciale et de la patente nécessaire transportent du charbon, auront à justifier de ces transports.

La carte réglementaire du charbon sera délivrée prochainement, il ne sera accordé qu'une carte par foyers même si plusieurs ménages cohabitent ensemble.

FLERS

COMME LES COW-BOYS

Quatre gamins prennent un daim au lasso

ILS SONT ARRÊTÉS

Près de la Planche-Epinoy se trouve le bois La Fontaine, presque légendaire, dans lequel vivent encore en liberté quelques daims, derniers représentants d'un troupeau important qui broutait en ces lieux.

Quatre jeunes garnements avaient élu leur quartier général dans ce petit bois. Ils étaient intrigués par la présence de ces animaux, rares à leurs yeux et il leur vint dernièrement l'idée de se saisir de l'un d'eux.

Mercredi dernier, ils mirent leur projet à exécution. Avec une corde ils eurent vite fait de fabriquer une espèce de lasso et ils parvinrent à entraver un des jeunes quadrupèdes. Leur exploit accompli, ils se demandèrent ce qu'ils allaient en faire.

« La peau doit avoir un certain prix », dit l'un d'eux. « On devrait la tuer et le dépouiller », renchérit un autre ».

Se croyant au pays de Tom Mix et de ses cow-boys ils le mirent à mort sur le champ le charmant animal et se disposèrent à le dépecer.

Alors qu'ils étaient occupés à cette besogne ils furent surpris par des soldats qui, de loin avaient aperçu leur manège et qui accouraient.

Ce fut la débandade, mais deux des gamins n'allèrent pas loin, Gérard Lecointe, 19 ans, demeurant Contour du Sart, ainsi qu'un de ses camarades, âgé de 17 ans, furent rattrapés immédiatement. Les deux autres, âgés de 14 à 16 ans, ont été arrêtés jeudi au domicile de leurs parents où ils s'étaient réfugiés.

Les quatre émules des cow-boys ont été incarcérés.

TOUFFLERS

Lumière. — Il est rappelé que dès la tombée de la nuit aucune infiltration de lumière ne doit être visible du dehors.

Toutes les lumières, y compris celles de tous véhicules, doivent être rigoureusement camouflées.

Des sanctions très sévères sont prévues contre les personnes qui contreviendraient à ces prescriptions.

Dommages de guerre. — Conformément aux dispositions législatives, les propriétaires d'immeubles endommagés du fait des hostilités et dont les réparations ne dépassent pas 10.000 francs, peuvent faire constater la matérialité des dommages et leur origine par deux témoins choisis sur une liste déposée en mairie.

Le maire a désigné les personnes suivantes comme témoins : MM. Charles Delattre, menuisier, rue du Voisinage ; Jean Vanwisberg, entrepreneur de maçonnerie, rue de Lys ; Fernand Dillies, couvreur, rue de Roubaix ; Louis Duquesnoy, entrepreneur rue de Tournai ; Alfred Dassonville, menuisier, rue de Roubaix ; Calixte Aigoet, peintre, rue de Tournai ; Hildebert Croain, peintre, Mont Saint-Bernard ; Jean Vanwisberg père, rue de Tournai.

Etat civil. — Naissance : Claude Delettre, 23, rue Henri Pouchain.

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing 3, RUE FIDELE LEHDUCQ, sont ouverts au public, tous les jours, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. (Tél. 4.85).
Toutes les insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour d'insertion, AVANT MIDI.

LES VOLS DANS LES USINES

Une raffinerie est cambriolée

200.000 FR. DE MARCHANDISES DISPARAISSENT

Dans la nuit de jeudi à vendredi, d'audacieux malfaiteurs, après avoir escaladé un mur de clôture, se sont laissés glisser le long d'une échelle à cordes longue de dix mètres, pour pénétrer dans une salle de la Raffinerie G. Lampe, 24, rue des Piats, à Tourcoing.

Ils se sont emparés d'un camion-auto et, se servant de la pompe à essence de l'usine, ils ne se contentèrent pas de remplir le réservoir, mais aussi d'enlever les fûts d'essence de réserve.

Le camion leur servit également à enlever des cuves de savon préparées pour la livraison et des fûts d'huile.

L'enquête a fait relever la direction qu'il a prise et on sait qu'il s'agit d'un camion Renault de couleur rouge, bâché seulement à la partie avant, immatriculé 65-96 MB.

Le camion a été retrouvé vendredi vers 18 h., le long de la berge du canal, à proximité du pont du Sartel.

AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Résultats des concours de fin d'année

Première classe de solfège (jeunes filles). — Professeur : M. Lucien Niverd. — Prix d'excellence, médaille de vermeil à l'unanimité, Mlle Lucienne Duponcheel; premier prix à l'unanimité, Mlles Gisèle Dessauvages, Rose Tiberghien; premier accessit, Mlles Nelly Coolsaet, Ginette Quintart; deuxième accessit, Mlles Jacqueline Desmet, Armande Laebens.

Deuxième classe de solfège (jeunes filles). — Professeur : Mme Nollet-Maquet. — A obtenu une mention avec la note Assez bien, Mlle Solange Wavrant.

Classe de solfège élémentaire (jeunes filles). — Professeur : Mlle Madeleine Dupuis). — A obtenu une nomination avec la note Bien, Mlle Janine Nuttin ; ont obtenu une nomination avec la note Assez bien, Mlles Nelly Duvosquel, Juliette Wahlhorn, Andrée Lecomte, Paule Picavet, Annie Baisez, Arlette Vandervaere.

Classe de solfège préparatoire (jeunes filles). — Professeur : Mme Ameilinck. — A été reçue définitivement élève, avec la note Assez bien, Mlle F. Ephraïm.

Première classe de solfège (garçons). — Professeur : M. Pierre Stenger. - Professeur intérimaire : Mme Martin. — Premier prix, M. Henri Bouche; second prix à l'unanimité, M. André Marte; premier accessit à l'unanimité, M. Jean Gossaert.

Deuxième classe de solfège (garçons). — Professeur : M. Roger Bracq. - Professeur intérimaire : M. Eugène Corne. — A obtenu une mention avec la note Assez bien, M. André Tiberghien.

Classe de violoncelle. — Professeur : Mlle Odette Corne. - Professeurs intérimaire : M. Fernand Mouton. — Second accessit, M. Louis Vaillant.

Classe de contrebasse. — Professeur : M. Fernand Gonzalez. - Professeur intérimaire : M. Fernand Mouton. — Division d'Excellence : Prix d'excellence, médaille de vermeil à l'unanimité, M. Maurice Leclercq.

Classe de hautbois et saxophone. — Professeur : M. Léon Delbarre.

Hautbois. — Deuxième division : A obtenu une mention avec la note Bien, M. René Tiberghien.

Saxophone. — Première division : Premier accessit à l'unanimité, M. Arsène Castel.

Classe de basson. — Professeurs intérim. : MM. De Clercq et Léon Delbarre. — Deuxième division : A obtenu une mention avec la note Assez bien, M. Marcel Coupez.

Deuxième classe de clarinette. — Professeur : M. Paul Ducatillon. — Ont obtenu une mention avec la note Bien, MM. Gilbert Deleusière, Roger Deleusière.

Premières classes de piano. — Cours Supérieur. — Professeurs : Mme Danset-Barbier et Mlle Madeleine Dupuis. — Premier prix, Mlle Renée Pollet, élève de Mlle Dupuis; second prix, Mlle Lucienne Duponcheel; second accessit, Mlles Anne-Marie Gossaert, Gisèle Dessauvages, élèves de Mme Danset.

Deuxièmes classes de piano. — Cours Préparatoire. — Professeurs : Mme Martin, Mlle Nelly Corne, et M. P. Delwarde. — A obtenu une mention avec la note Très bien, Mlle Lucie Dusothoit.

Classe de harpe. — Professeurs intérim.: Mlles M.-P. Vanverdeghem et Renée Huygevelde. — Division d'Excellence : Prix d'excellence et médaille de vermeil à l'unanimité, Mlle Marie-Louise Piédanna. — Première Division : Premier prix, Mlle Simone Cordonnier ; second prix, Mlle Renée Pollet. — Deuxième Division : A obtenu une mention avec la note Bien, Mlle Janine Nuttin.

Classes de chant (hommes). — Professeur : M. Jean Wibeut. — Deuxième Division : A obtenu une mention avec la note Bien, M. André Vanglabeke.

Première classe de violon et alto. — Professeur : M. Pierre Stenger. Professeur intérimaire : M. Lucien Niverd.

Violon. — Division d'Excellence : Prix d'excellence, médaille de vermeil à l'unanimité, M. Henri Bouche.

Alto. — Premier prix, Mlle Rose Tiberghien.

AVIS AUX DÉMOBILISÉS

Il est rappelé aux militaires démobilisés qu'en vertu de la circulaire préfectorale du 2 Août 1940, ils doivent se faire inscrire à la Mairie annexe, 2, rue Paul Doumer, Bureau militaire, guichet 1, et communiquer la pièce officielle qui leur a été délivrée.

HALLUIN

UNE DISPARITION

I. Legrand
(Photo privée)

On nous signale la disparition depuis quelques jours de Mlle Irène Legrand, née à **Roubaix**, le 16 décembre 1923 domiciliée chez ses parents à Menin.

Les personnes qui auraient vu cette jeune fille sont priées d'en avertir le commissaire de police d'Halluin ou de Menin.

LA FRAUDE DES CÉRÉALES

La Douane fait une importante saisie de sacs de farine

Vendredi, vers 21 heures, au Pavé de Linselles, se tenaient en embuscade les préposés des douanes Jendin, Dequecker et Cardin.

Dans l'obscurité ils virent arriver, venant du territoire belge, un camion automobile qui s'engagea dans la carrière aboutissant à Halluin, à l'Elevage Capelle.

Les douaniers suivirent le véhicule et arrivèrent pour trouver plusieurs hommes occupés à charger le camion.

Pris en flagrant délit de fraude, ils furent arrêtés. Ce sont les nommés Théophile Tallien, habitant à Menin; Henri Stragier, demeurant à Weveighem, et Louis Vanwalleghem, demeurant à Halluin, rue de Linselles, ce dernier ayant la garde du magasin Capelle et d'un autre magasin voisin, occupé par M. Beernaert, négociant en grains à Halluin.

Au Bureau Central des Douanes, rue de Lille, l'interrogatoire amena le conducteur à déclarer que la marchandise chargée sur le camion, était pour le compte de M. Capelle qui habite à Menin (Belgique), et qu'elle devait passer en Belgique.

Vanwalleghem Louis, ouvrier de la firme Beernaert, déclara aussi que son patron lui avait fait préparer un certain nombre de sacs, en vue de ce transport.

La marchandise saisie sur le camion comprend dix sacs de farine et un sac d'avoine.

TRENTE MILLE FRANCS DE MARCHANDISES SONT SAISIES

Une visite du magasin permit une saisie importante : 10 sacs de farine et grains mélangés, un sac de lentilles, 45 sacs d'avoine, 17 sacs de rebulet, deux sacs de grains mélangés, sept sacs de petits pois, sept sacs de son et trois sacs de maïs, le tout d'une valeur d'environ 25 à 30.000 francs.

L'enquête ouverte a permis de découvrir que les intéressés en étaient à leur troisième voyage. Au premier voyage, 3.000 kilos et au deuxième, 4.500 kilos comprenant de l'avoine, du maïs et du son, avaient été transportés en Belgique.

Procès-verbaux ont été dressés à charge de tous les intéressés et l'enquête suit son cours sur cette affaire.

RONCQ

FONDS MUNICIPAL DE CHOMAGE

Le paiement des allocations de chômage aura lieu pour tous les chômeurs inscrits le jeudi 14 novembre, de 8 h. 30 à 10 h. 30 (Cercle, rue Docteur-Gallissot).

Le pointage pour tous les autres chômeurs de la même famille s'effectuera au bureau de chômage : pour les chômeurs de Roncq-Centre, de 9 h. à 9 h. 10, et pour ceux du Blanc-Four, au local habituel, de 10 h. à 10 h. 10.

Le paiement des secours aux nécessiteux ainsi que ceux aux réfugiés aura lieu jeudi 14 novembre, de 10 h. 30 à 11 heures.

A la mairie. — M. le percepteur d'Halluin sera lundi 11 novembre, à la mairie, salle du Conseil, 1er étage, de 9 h. à midi.

Avis aux assistés. — Le paiement des allocations d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, assistance aux femmes en couches ainsi que les primes d'allaitement maternel, aura lieu à la recette municipale, le mardi 12 novembre, de 9 à 15 heures.

Les intéressés sont priés de se munir de la carte d'identité.

Consultation des nourrissons. — Les prochaines consultations des nourrissons auront lieu aux dates suivantes : mardi 12 novembre, à 15 h., par M. le docteur Bertrand, de Tourcoing ; mercredi 13, à 15 h., par M. le docteur Béal, de Roncq.

Les consultations auront lieu au local habituel, 14, rue de Bousbecque.

Logement et cantonnement des troupes allemandes. — Les habitants qui ont eu à loger ou à cantonner des militaires ou des chevaux pendant la période du 15 octobre au 31 octobre 1940 sont invités à en faire la déclaration par écrit au Secrétariat de la mairie (bureau des Réquisitions) pour le mardi 12 novembre 1940, dernier délai. Passé cette date, aucune déclaration ne sera plus acceptée pour la période sus-indiquée.

Société des Jardins ouvriers. — Les membres qui désirent obtenir des graines sont invités à se faire inscrire avant le 15 novembre, dernier délai, au siège, « Café du Centre », rue de Lille.

Vaccinations et revaccinations. — Le maire informe ses administrés que des séances de vaccinations et de revaccinations gratuites auront lieu, savoir :

A la consultation rue de Bousbecques, 14, le mercredi 13 novembre, de 17 à 16 h.

A l'école communale des garçons du Blanc-Four : le vendredi 15 novembre 1940, de 17 à 16 h. pour les habitants du Blanc-Four.

La révision sera faite aux mêmes endroits sus indiqués, en une seule séance, de 17 à 17 h. 30, le vendredi 22 novembre pour le Centre, et de 17 h. 30 à 18 h. au Blanc-Four.

Il est rappelé que la vaccination est obligatoire au cours de la première année de la vie, ainsi que la revaccination au cours de la 11e et de la 21e année, pour ceux qui n'auraient pas été vaccinés dans le courant de l'année.

Société des Jardins ouvriers. — La Commission informe les sociétaires que l'inscription pour les semences se fait actuellement.

S'adresser au local du centre, café du Centre, place de Roncq et pour le Blanc-Four, café Goddaris.

S'inscrire avant le 15 novembre.

MOUVAUX

Les commandes de charbon

L'inspection des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

Secteur 1, à la Mairie : 11 novembre : r. de Lille, Tourcoing (jusque brasserie Lemaire); pl. de la Paix, r. Mirabeau, carr. des Prés, avenue Foch, r. Mac Mahon, de Roubaix, des Poilus, Marceau, Thiers, Kléber, Bourlet, Hospice, pl. Délivrance, r. Jeanne d'Arc.

12 novembre : r. Alsace-Lorraine, Amiral Courbet, Basse, Isly, Victor Hugo, Duriez, Platanes, Lilas, des Fleurs, Galliéni, Négrier, Wasquehal, Triez, Bd de la Marine, r. Carnot, jusque r. Faidherbe.

Secteur 2 : Patronage Sacré-Cœur, rue du Presbytère : 15 novembre : r. Escalette, Vauban, Faidherbe, St-Paul, St-Pierre, Nouvelle, Presbytère, Constantin, Pasteur, Turenne.

16 novembre : r. Château, Poissonnier, Turgot, Congo, Jean-Jaurès, Epinette, Bd Carnot, Contour du Sacré-Cœur.

Secteur 3 : Patronage St-François. — 18 novembre : r. Tourcoing, de la Brasserie, Lemaire aux Francs, des Ravennes, Jean-Bart, Gambetta.

19 novembre : r. Masurel, Rouget de l'Isle, Félix Faure, Verdun, Lorthiois, Forgette, Baisieux, Vert-Pré, Gaieté, des Champs, des Coulons.

Avis aux réfugiés. — Il est rappelé aux réfugiés se trouvant en résidence à Mouvaux qu'ils doivent se présenter de toute urgence à la Mairie (1er étage) bureau des Secours, munis du livret de famille, pour renseignement administratif.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Les commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon pour la commune se fera comme suit :

Ecole des garçons, 11, rue d'Halluin. — **11 novembre** : Rue de Tourcoing ; Carrière du Christ ; Sentier l'Ecole ; Sentier Ottevaere ; Sentier de France ; rue Jean-Jaurès ; Sentier Baguette ; Carrière Tisserands ; rue des Cinq-Voies ; Sentier des Armes ; rue du Moulin.

12 novembre : Place de la Mairie; rue des Fromets ; Carrière du Faubourg ; Carrière du Labyrinthe ; rue de la Poste ; Sentier de Roncq; rue du Dronuckaert ; rue du Bailly ; Sentier Sapin-Vert ; rue Coq-Chantant ; rue d'Halluin ; Carrière du Pape ; Contour de l'Eglise ; rue de la Latte ; rue Bas-Quartier; rue Patronage ; rue Cimetière ; Sentier de la Bienfaisance.

Garderie d'enfants, Eglise Ste-Thérèse (Risquons-Tout). — 13 novembre. — Rue Chemin-Vert ; Sentier de la Douane ; rue du Borquier ; Aristide-Briand ; rues du Purgatoire, de la Forgette, de Gand; Carrière des Deux Nations ; rue Emile-Zola.

Société d'horticulture et des jardins ouvriers de France. — Les sociétaires qui désirent recevoir leurs graines sont priés de passer leur commande et payer d'avance leur cotisation avant le 18 novembre. Passé cette date il ne sera plus tenu compte des retardataires.

Camouflage des lumières. — Il est rappelé aux habitants que le camouflage des lumières n'est pas sérieusement effectué et que les Autorités supérieures d'occupation prendront des sanctions très sévères contre tous ceux qui contreviendraient à ces instructions.

MARCQ-EN-BARŒUL

MORT D'UN A. C. DE 1870-71

Nous apprenons la mort à l'âge de 91 ans de M. Victor Levallois, survenue chez son gendre M. Clamer, capitaine honoraire des douanes, avec lequel il vivait depuis 3 ans. Le défunt brigadier retraité des douanes était né le 11 décembre 1849 à Surtainville (Manche), ancien combattant de la guerre 1870-71, titulaire de la médaille commémorative, il avait demeuré durant de longues années à Mons-en-Barœul, puis à Chéreng et à Marcq, avenue Calmette, 75.

Ravitaillement en charbon

Le Groupement Charbonnier informe la population que l'inscription de la troisième commande de charbon commencera le 11 novembre dans l'ordre suivant :

Secteur N 1. A l'Hôtel de Ville (Bourg) :

Le lundi 11 novembre : De 8 h. 30 à 12 h., rues : Alliés, Beuvrecque, Bondues, André Coisne, Chrysanthèmes, Chuffart, Carrières Desquiens et Dal, Chemin de l'écluse, Faidherbe, Fouquet-Lelong.

De 14 h. à 17 h. 30 : Chemin de Ghesles, Glycines, Grand'Place, Chemin de Haisge (du Château Rouge à la Becque des Hautes Loges), Hospice, Ialy, J.-B. Ducroquet (Peupliers), Lazaro.

Le mardi 12 novembre. De 8 h. 30 à 12 h. : Lilas, Lille, Menin, Meuniers, Orchies.

De 14 à 17 h. 30 : Pierre Becquet, Chemin Poivré, Purgatoire, Quai, du Quesne, Rienderie.

Le mercredi 13 novembre : De 8 h. 30 à 12 h. : Rue de Tourcoing. De 14 à 17 h. 30 : Pavé stratégique, Raymond Derain, Vieux Four.

Déclaration des immeubles. — Il est rappelé aux propriétaires ou principaux locataires d'immeubles qu'ils ont pour cette année, jusqu'au 30 novembre pour souscrire la déclaration des immeubles prévue par les règlements en vigueur ; les imprimés sont à retirer à la Mairie (guichet 8) et doivent ensuite être envoyés à M. l'Inspecteur des contributions directes Mairie de Marcq-en-Barœul.

Etat Civil. — Publications de mariages. — Jules Allysier, cordonnier rue du Plouich 49 et Alphonsine Feys, s.p., même adresse. — Léon Billiard, tisserand à Saint-André et Pauline Kerkhove, tisserande, rue Delecourt, 18. — Roger Grimonpont employé, avenue A. Briand, 41 et Yvonne Florin, s.p. à Lambersart.

Décès. — Hélène Proote, veuve Weyn, 58 ans, cour Louiset, 43. — Adèle Bintein, veuve Huvenne, 66 ans, rue J.-B. Ducroquet, 106. — Marguerite Duvinage, veuve Heutteœur, 57 ans, avenue Poincaré 17. — Maurice Duthoit, 30 ans, avenue de la Reine Astrid, 125. — Verstraete Jules, 71 ans, rue du Nord, 25.— Suin Marie, veuve Guilbert, 64 ans, rue de Tourcoing, maisons Delobelle, 2. — Florine Desmeeure, veuve Dhailuin, 67 ans, rue du Lazaro, 44

MARQUETTE

Amicale laïque Lagache. — Le Président informe tous les membres de l'Amicale qu'une assemblée générale aura lieu le 17 novembre, à 15 h., au siège de l'Amicale, à l'Ecole des filles, r. de l'Eglise.

En outre, il prie les familles qui ont un prisonnier de guerre, membre de l'Amicale, de bien vouloir donner son adresse exacte, en vue de l'envoi d'un colis de Noël. Cette adresse est à remettre immédiatement au Président.

LILLE

Une importante affaire de vols d'objets divers

La police lilloise a eu ces jours derniers à s'occuper d'une importante affaire de vols provenant vraisemblablement de pillages. Il en résulte que, à la suite d'une enquête et de perquisitions pratiquées par M. le Commissaire de police du 7e arrondissement, le nommé Lagre Lucien, mécanicien, 347, boulevard Victor-Hugo, a été déféré au Parquet. Les perquisitions ont amené la découverte de 3 à 4 tonnes d'objets divers qui ont été saisis.

L'action investigatrice de la police n'est d'ailleurs pas close à ce sujet.

Des VOLEURS APPRÉHENDÉS

Sur plainte de Mme Cocheteux Marcelle, négociante en cycles, 14, rue Masséna, le nommé Montagne Emile, 19 ans, monteur de cycles, 31, rue Fabre-d'Eglantine, ainsi que son beau-frère, Chabry René, livreur, 63, rue Pasteur à Thumesnil, ont été déférés au Parquet, le premier pour vol, le second pour recel.

Dans cette affaire, trois inculpés : C... H., 17 ans, aide-comptable ; Nis Gabrielle, 60 ans, 31, rue Fabre-d'Eglantine, et Coopman Adolphine, femme Theels, 61 ans, 12, rue Pierre Curie, ont fait l'objet d'un procès-verbal et ont été laissés en liberté. Les vols commis depuis plusieurs mois s'élèvent environ à 3.000 fr.

LES NOUVELLES DE LA VILLE

TOUJOURS LES VOLS DE VÉLOS

Des enquêtes sont ouvertes sur plaintes de :

M. Gerbert Raymond, 24, chemin des Postes, à Loos, pour vol d'une bicyclette valant 400 fr., commis vers 18 h. 45, rue du Faubourg-des-Postes à Lille.

M. Duponchelle Edmond, 79, rue Jules-Guesde, pour vol d'une bicyclette estimée 500 fr., commis vers 19 h., dans le couloir du 214 de la rue des Postes.

M. Mahoudeaux Henri, 4 bis, rue Royale, pour vol de son vélo, commis entre 19 et 20 h., face à son habitation. Préjudice : 400 francs.

M. Bernard Pierre, imprimeur à Tourcoing, rue de Tournai, pour vol d'une bicyclette valant 1.000 fr., commis vers 18 h., place du Lion-d'Or. Sur cette bicyclette il y avait douze manuels de chant valant ensemble 240 francs.

M. Baix Adolphe, demeurant provisoirement 10, rue Pasteur à Lille, contre un nommé Delestraz André, pour abus de confiance de sa bicyclette. Baix avait confié ce vélo le 30 octobre, à Delestraz qui devait s'en servir pendant une demi-heure, mais il n'a pas remis cette bicyclette et invoque qu'on la lui a dérobée.

COLLISION ENTRE TRAMWAY ET CAMION

Vendredi, à 7 h. 15, une collision s'est produite rue du Faubourg-de-Roubaix, entre un tombereau traîné par deux chevaux, que conduisait le charretier Legrand Lucien, au service de M. Crombez Pierre, champignonniste à **Wattignies**, et un tramway F. Par suite de cette collision, un lampadaire électrique a été brisé. Le tombereau a été endommagé et l'un des chevaux a été blessé au pied gauche. Il est procédé à une enquête sur cet accident.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Les vols au cours de l'évacuation

Le Tribunal a eu à connaître de nombreuses affaires de vols commis au moment de l'évacuation en mai dernier.

Voici les condamnations infligées :

Julie Braessens, à **Lille**, pour vol de draps de lit et de couvertures, 2 mois avec sursis et 25 fr. d'amende.

Elie Braessens, femme More, 39 ans, ménagère à **Lille**, chez qui, au cours d'une perquisition, on a trouvé des objets volés, 1 mois d'emprisonnement.

Denise Auffray, femme Lepez, 32 ans, ménagère à **Lille**, chez qui également des objets furent trouvés, 6 mois d'emprisonnement par défaut.

Louis Cauberghl, 31 ans, manœuvre à **Lille**, pour vol de coupons de toile près de la Porte des Postes, 2 mois avec sursis.

Jeanne Fusch, veuve Voeatersens, 34 ans, ménagère à **Lille** pour vol d'un fauteuil, 1 mois avec sursis.

Hermance Hayez, femme Dumortier, 2 mois avec sursis et 25 fr. d'amende.

Yvonne Delforge, femme Lebrun, 34 ans, ménagère à **Tourmignies**, pour recel, 2 mois avec sursis.

Victoria Wavrant, femme de Zweenen, 33 ans, ménagère à **Lille**, pour vol d'assiettes, plat, 2 mois avec sursis et 25 fr. d'amende.

Maria Demeux, femme Vanbecedeir, ménagère à **Lille**, pour vol de couvertures lors du bombardement 1 mois avec sursis.

Q. D., 17 ans, ouvrier agricole à **Lille**, 1 mois d'emprisonnement.

Charles Godron, 33 ans, ouvrier peintre à **Lille**, 15 jours avec sursis.

Après le cambriolage des Établissements Gaydet

Au cours de la nuit du 22 août dernier, à Roubaix, les Etablissements Gaydet étaient cambriolés.

L'enquête de police ouverte permit d'identifier les coupables : Maurice Tanghe, 20 ans, rattacheur rue Bernard, à **Roubaix** ; Louis Huyghe, 40 ans, rattacheur rue Lalande, à **Roubaix** ; Léo Lobay 20 ans, porteur de pain, rue de Tunis ; Nestor Meurice, 34 ans, sans profession, rue de Bouvines ; Lucien Axters, 25 ans, rattacheur, rue Magenta.

Une somme de 7.000 fr. fut dérobée au cours de cette expédition nocturne.

Le tribunal a infligé à Tanghe, 2 ans d'emprisonnement et 5 ans d'interdiction de séjour, ainsi qu'à Louis Huyghe.

Lobay a été condamné à 10 mois d'emprisonnement ; Axters, à 18 mois ; Nestor Meurice, à 18 mois.

Une receleuse, Andréa Deleveyne femme Lejeune, 34 ans, cafetière, rue de Lannoy à **Roubaix**, a été condamnée à 3 mois d'emprisonnement et à une amende de 25 fr.

A LA COOPÉRATIVE DE TOURCOING

La Coopérative de Tourcoing rue du Clinquet — ainsi que la gare des Francs à Tourcoing — avaient reçu la visite d'un certain groupe de voleurs. Parmi ceux-ci furent identifiés et poursuivis :

Charles Vookaert, 36 ans, peigneur à **Tourcoing**, qui a été condamné à 1 mois d'emprisonnement avec sursis ; Germaine [illegible], femme Laethem, à la même [illegible] ; Julia Degryse, Léontine [illegible] 1 mois avec sursis ; [illegible] 3 mois avec sursis ; [illegible] à la même [illegible]